

EXTRAIT du procès-verbal de la cent quarante-et-unième réunion (ordinaire) de l'Assemblée départementale du Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal, tenue le mardi 12 avril 2016, à 13 heures 30, au local N-4860 du pavillon Paul-Gérin-Lajoie, à Montréal.

Règle de reproduction des documents de réunions au DEP

RÉSOLUTION 2016-AD-1525

ATTENDU la diminution du budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le prorata du budget de fonctionnement accordé à la reproduction des plans de cours ainsi que des documents de réunions;

ATTENDU l'ouverture manifestée par les professeures, professeurs du Département lors de la dernière réunion de l'AD du 29 mars dernier, à cet effet relativement aux documents fournis pour les réunions départementales;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif:

QUE l'Assemblée départementale du Département d'éducation et pédagogie DÉFINISSE la règle suivante, applicable dès le 1^{er} mai 2016, à l'effet que les documents déposés en annexe pour les réunions du Comité exécutif et de l'Assemblée départementale soient transmis par courrier électronique, cependant, sur demande adressée à la secrétaire de direction au début de l'année académique, une reproduction papier pourra être fournie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme :

Le 12 avril 2016



Lise Morin
Secrétaire de direction